

# AKS AMPLITUDE

## PARTIE A STATUTAIRE

### Présentation succincte

Code Isin	:	FR0010146001
Dénomination	:	AKS AMPLITUDE
Forme juridique	:	Fonds Commun de Placement – de droit français
Date de création	:	4 février 2005
Compartiment	:	non
OPCVM Nourricier	:	Le FCP est nourricier du FCP Elan MS Europe Réactif PEA
Société de Gestion	:	Rothschild & Cie Gestion
Autres Délégués	:	HSBC Securities Services (France) pour la gestion comptable
Dépositaire	:	Rothschild & Cie Banque
Commissaire aux comptes	:	DELOITTE et Associés
Commercialisateur	:	Rothschild & Cie Gestion

### Informations concernant les placements et la gestion

**Classification :** Diversifié

#### Objectif de gestion :

Le FCP est un OPCVM nourricier du FCP maître Elan MS Europe Réactif PEA. En conséquence, son objectif de gestion est identique à celui du FCP maître, à savoir obtenir une performance supérieure à la moyenne des performances des OPCVM de la catégorie « –Mixtes Europe Flexibles » définie par © Standard & Poor's (indicateur S&P Fz Fd Mixtes Europe Flexibles).

Le Fonds aura une performance inférieure à celle du maître en raison de ses propres frais de gestion.

#### Indicateur de référence :

L'indicateur de référence est celui de l'OPCVM Maître, à savoir le **S&P FZ Fd Mixtes Europe Flex**. Cet indicateur est calculé par © Standard & Poor's, celui-ci correspond à la moyenne des performances de l'ensemble des OPCVM classés mixtes Europe flexibles par © Standard & Poor's (portefeuille mixte investi en actions, obligations, produits monétaires sans proportion minimum par type d'actifs (moins de 90% dans un seul pays) Cet indicateur est disponible sur le site [www.rothschildgestion.fr](http://www.rothschildgestion.fr).

Le FCP n'est pas un OPCVM indiciel.

#### Stratégie d'investissement:

Le FCP a pour vocation d'investir en permanence et en totalité dans le FCP Elan MS Europe Reactif PEA et à titre accessoire en liquidités.

#### Rappel des caractéristiques du FCP maître :

**Rappel de l'objectif de gestion du FCP maître :** Elan MS Europe Réactif PEA a pour objectif de gestion d'obtenir une performance supérieure à la moyenne des performances des OPCVM de la catégorie « –Mixtes Europe Flexibles » définie par © Standard & Poor's (indicateur S&P Fz Fd Mixtes Europe Flexibles).

**Rappel de l'indicateur de référence du FCP maître :** L'indicateur de référence du FCP est le **S&P FZ Fd Mixtes Europe Flex**. Cet indicateur est calculé par © Standard & Poor's, celui-ci correspond à la moyenne des performances de l'ensemble des OPCVM classés mixtes Europe flexibles par © Standard & Poor's (portefeuille mixte investi en actions, obligations, produits monétaires sans proportion minimum par type d'actifs (moins de 90% dans un seul pays) Cet indicateur est disponible sur le site [www.rothschildgestion.fr](http://www.rothschildgestion.fr).  
Le FCP n'est pas un OPCVM indiciel.

#### Rappel de la stratégie d'investissement du FCP maître :

Le FCP Elan MS Europe Réactif PEA est investi, dans le cadre d'un processus de sélection rigoureux quantitatif et qualitatif par la société de gestion (tel que décrit ci-dessous), en parts et/ou actions d'OPCVM de droit français ou européens coordonnés, éligibles au PEA, ainsi que les trackers. Le pourcentage minimum de détention à ces OPCVM sera de 90 %.

- **Allocation stratégique :** en vue de réaliser l'objectif de gestion, le FCP investit majoritairement en OPCVM éligibles au PEA, selon l'allocation globale suivante :
  - ✓ Entre 90 et 100% en OPCVM éligibles au PEA,
  - ✓ Liquidités à titre accessoire.

Conformément à l'objectif de gestion, consistant à obtenir une performance supérieure à l'indicateur de référence représentatif d'un portefeuille mixte (cf : description ci-dessus), l'exposition en actions européennes pourra être modulé par l'intermédiaire des dérivés entre 0 et 100% de l'actif du fonds selon les anticipations du gérant.

Ainsi, en cas d'anticipation de la baisse ou de la hausse du marché action, le gestionnaire pourra respectivement couvrir ou exposer dans la limite d'une exposition globale d'une fois l'actif le portefeuille du FCP au marché des actions, conformément à son objectif de gestion

- **Sélection des sous-jacents** : le portefeuille Elan MS Europe Réactif PEA est diversifié et arbitré de manière active et discrétionnaire, en terme de styles, de zones géographiques et de produits. Le processus de gestion des portefeuilles est bâti autour de deux processus déterminés de façon collégiale :
  - ✓ La définition de l'allocation globale en termes de produits, de zones géographiques et de styles, au sein d'un Comité Stratégique Mensuel et s'appuyant sur une analyse macro et micro économique mondiale.
  - ✓ La sélection des OPCVM, sur la base d'une analyse quantitative puis qualitative des fonds de l'univers d'investissement :
    - La partie quantitative regroupe une série de filtres (encours minimum, historique de cours...) mettant en évidence les fonds pré-sélectionnés, ainsi qu'une batterie d'indicateurs statistiques (analyses de performances et de risques) visant à identifier une consistance des performances de fonds dans leur catégorie respective.
    - Au terme de cette première analyse, une étude qualitative approfondie est effectuée sur les fonds offrant de façon récurrente les meilleures performances sur des périodes homogènes. Des entretiens réguliers avec les gérants des fonds étudiés permettent d'apprécier la cohérence entre les objectifs, les moyens mis en place et les résultats obtenus par les gestionnaires analysés.

Existence éventuelle d'un risque de change pour le résident français

Le fonds peut aussi intervenir à titre d'exposition ou de couverture sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré (prêt et emprunt de titres, futures et option d'indices, change à terme, swap d'indices) afin de piloter l'exposition du portefeuille aux devises à titre de couverture ou d'exposition pour la reconstitution d'actifs synthétiques, taux, actions et indices conformément à son objectif de gestion (gestion discrétionnaire), consistant à obtenir une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence. L'exposition directe et indirecte au marché actions du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, ne dépassera pas 100 %. L'exposition directe et indirecte au risque de change du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, ne dépassera pas 100 %.

#### Profil de risque :

L'actif du Fonds sera en permanence et en totalité investi dans le FCP Elan MS Europe Réactif PEA qui est lui-même investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas du marché.

Le profil de risque de AKS AMPLITUDE est identique à celui de son maître.

#### Rappel du profil de risque du FCP Maître :

L'investisseur s'expose au travers du FCP principalement aux risques suivants, notamment par l'investissement dans des OPCVM sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

1. Risque lié à la gestion discrétionnaire : le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés des actions de la communauté européenne. La sélection des OPCVM est à la discrétion du gérant. Il existe donc un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les sous-jacents les plus performants.
2. Risque action :  
Le FCP peut connaître un risque lié aux expositions directes et indirectes en actions : Le risque action correspond à une baisse des marchés actions ; l'OPCVM étant exposé en actions, la valeur liquidative peut baisser significativement.
  - a. lié aux investissements directs et indirects dans les grandes, moyennes et petites capitalisations  
Les investissements du Fonds sont possibles sur les actions de petites capitalisations. Le volume de ces titres cotés en bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués, à la hausse comme à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du fonds pourra donc avoir le même comportement.
  - b. lié aux investissements directs et indirects sur les marchés émergents.  
Les risques de marché et de crédit sont amplifiés par des investissements dans les pays émergents où les mouvements de marché, à la hausse comme à la baisse, peuvent être plus fort et plus rapide que sur les grandes places internationales.
3. Risque que la performance de l'OPCVM ne soit pas conforme à ses objectifs,
4. Effets possibles de l'utilisation des instruments financiers dérivés sur le profil de risque,
5. Risque de perte en capital : le porteur ne bénéficie pas d'une garantie en capital.

**Garantie ou protection** : Néant

**Souscripteurs concernés** : Tous souscripteurs

#### Profil de l'investisseur type :

Ce FCP s'adresse aux investisseurs qui souhaitent disposer d'un support d'investissement diversifié en multigestion, offrant une allocation stratégique réactive éligible au PEA.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation personnelle du porteur. Pour le déterminer, celui-ci doit tenir compte de sa richesse/patrimoine personnel, ses besoins actuels et à cinq ans mais également son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

**Durée des placements recommandée** : Cinq ans

### Informations sur les frais, commissions et la fiscalité

- Frais et Commissions :

#### Commission de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, distributeur, etc

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux Barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative X nombre de parts	4,20 % Maximum
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative X nombre de parts	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative X nombre de parts	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative X nombre de parts	Néant

#### Les frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaire de titres.

Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux Barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	0.70 % maximum
Commission de surperformance	Actif net	Néant

#### Rappel des Frais et commissions du FCP Maître :

➤ *Commission de souscription et de rachat du FCP maître :*

Le FCP investira dans le FCP Elan MS Europe Reactif PEA dont les commissions de souscriptions et de rachats maximales sont les suivantes, **néanmoins le FCP AKS AMPLITUDE sera exonéré des droits d'entrée et de sortie dans le maître.**

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux Barème	Taux appliqué à AKS AMPLITUDE
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative X nombre de parts	4,75% maximum	Néant
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative X nombre de parts	Néant	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative X nombre de parts	Néant	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative X nombre de parts	Néant	Néant

➤ **Les frais de fonctionnement et de gestion du FCP maître :**

Le FCP investira dans le FCP Elan MS Europe Reactif PEA, dont les frais de fonctionnement et de gestion maximum sont les suivants :

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux Barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de sur performance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement	Actif net	2.04 % maximum
Commission de surperformance	Actif net	Néant

➤ **Frais de gestion maximum des OPCVM sous-jacents du FCP maître :** Les frais de gestion indirects d'Elan MS Europe Reactif PEA liés à ses investissements dans d'autre OPCVM ne représentent pas en moyenne plus de 2%

La société de gestion ne perçoit aucune commission en nature.

**Régime Fiscal :**

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur ou distributeur de l'OPCVM.

**Dominante fiscale :** FCP Eligible au Plan Epargne en Actions (PEA)

**Informations d'ordre commercial**

---

**Conditions de souscriptions et de rachats :**

Les demandes de souscriptions et rachats sont reçues chaque jour, centralisées auprès de Rothschild & Cie Banque chaque jeudi à dix heures et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative. Les parts de l'OPCVM sont libellées en Euro, celles-ci sont décimalisées en millièmes de parts.

**Réception des souscriptions et des rachats :**

Rothschild & Cie Gestion 42-44 rue d'Anjou 75008 Paris  
Rothschild & Cie Banque 17 avenue Matignon 75008 Paris

**Date de clôture de l'exercice :**

Dernier jour de bourse du mois de Décembre (1<sup>ère</sup> clôture décembre 2005).

**Affectation du résultat :** OPCVM de capitalisation

**Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative :**

La valeur liquidative est calculée chaque vendredi sauf si la bourse de Paris est fermée ou si ce jour est férié en France. Dans ce cas, la valeur liquidative est calculée le jour ouvré, d'ouverture de la bourse de Paris, qui précède.

**Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative :**

La valeur liquidative est publiée dans les locaux du dépositaire (Rothschild & Cie Banque) ou dans les locaux de la société de gestion (Rothschild & Cie Gestion) et sur le site internet de la société de gestion à l'adresse suivante : [www.rothschildgestion.fr](http://www.rothschildgestion.fr)

**Devise de libellé des parts ou actions :** Euro

**Date de création:**

Cet OPCVM a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 29 décembre 2004

Il a été créé le 4 février 2005

L'OPCVM maître a été agréé par la Commission des opérations de bourse le 2 octobre 1998 et créé le 20 octobre 1998

**Informations supplémentaires**

---

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

**Rothschild & Cie Gestion**  
**Service Commercial**  
42-44 rue d'anjou  
75008 Paris

Des explications supplémentaires peuvent être obtenues auprès du service commercial de la société de gestion (tel : 01 40 74 40 84) ou par e-mail à l'adresse suivante : [rothschild.opcvm-info@fr.rothschild.com](mailto:rothschild.opcvm-info@fr.rothschild.com)

**Par ailleurs, les documents d'information relatifs au FCP maître Elan MS Europe Reactif PEA** de droit français, agréé par la Commission des opérations de bourse, sont disponibles auprès du Service Commercial de Rothschild & Cie Gestion (adresse et numéro de téléphone indiqués ci-dessus).

Date de publication du prospectus : 2 août 2006

Le site de l'AMF [www.amf-France.org](http://www.amf-France.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.